

**Conseil municipal du 13 décembre 2024 à 18 heures**

**Salle du Conseil Municipal**

**08) Del2024-089. Avenant n°1 au contrat d'assurances statutaires**

*Nomenclature : 1.5 – Commande publique – Délibérations autorisant la signature*

**Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch**

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'un contrat d'assurances des risques statutaires avec l'assureur Relyens par le biais d'un contrat groupe souscrit avec le Centre de Gestion du Finistère.

Ce contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et couvre la collectivité des événements suivants :

- Décès
- Accident du Travail (Indemnités journalières - Maladie professionnelle - Frais médicaux) avec une franchise de 15 jours par arrêt
- Longue maladie
- Longue durée
- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt
- Maternité
- Paternité

En raison du montant élevé des indemnités versées par l'assureur pour l'ensemble des collectivités adhérentes au contrat groupe, une hausse du taux est demandée pour 2025 qui correspond à la dernière année du contrat.

Pour le Guilvinec, le taux passerait de 6,20 % à 7,20% et les indemnités journalières passeraient de 100% à 90%.

La cotisation en 2025 est estimée à 46 800 € contre 40 300 € en 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du contrat d'assurance des risques statutaires portant le taux à 7,20% et les IJ à 90%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

*Fait au Guilvinec, le 13/12/2024*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_089-DE

POUR COPIE CERT

PIÈCE CONFORME

LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 13 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 6 décembre 2024, s'est réuni le vendredi 13 décembre 2024 à 18 h en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	x				
BIET Thomas		x	LE CLEACH Henri		
BODERE Christian	x				
CIPRIANO Evelyne		x	PERON Roger		
COCHOU Christine		x	RANZONI Michèle		
DANIEL René-Claude	x				
DEFANTE Antoine		x	SEITHER Charles		
GLEHEN Danièle	x				
GODEC Pascal		x			
GUEGUEN Johan		x			
KERRIOU Christian	x				
LE BALCH Daniel	x				
LE CLEACH Henri	x				
LE CORRE Gaëlle	x				
LE GALL Gaëlle		x	STRUILLOU Audrey		
LE GOFF Françoise	x				
LOPERE Lénaïg		X	BODERE Christian		
PERON Roger	x				
RANZONI Michèle	x				
SEITHER Charles	x				
STRUILLOU Audrey	x				
TANNEAU Jean-Luc	x				
VOLANT Laure	x				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23  
- présents : 15  
- votants : 21

Secrétaire de séance : Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_089-DE